

Mars 2017

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 6 mars 2017 à 19h00, à la salle du conseil située au 22, rue de l'église, à Lac-Frontière à laquelle sont présents :

| | | |
|-----------|--------------------|-------------|
| Messieurs | Guy Garant | Maire |
| | Donald Lessard | Conseiller |
| | Pierre Lapointe | Conseiller |
| | Pierre-Paul Caron | Conseiller |
| | Martin Fournier | Conseiller |
| | Réjean Tardif | Conseiller |
| Madame | Ghislaine Fradette | Conseillère |

Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Guy Garant, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire.

2- Adoption de l'ordre du jour # 170321

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;
IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron, APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 février 2017
4. Acceptation des comptes de la municipalité et de l'Ôtel
5. Projet Biomasse – Demande de subvention acceptée
6. Offre de services de Gestion de conseils PMI pour réviser le projet d'amélioration efficacité énergétique
7. Mandat du Service des loisirs inter-municipal du Parc des Appalaches 2017
8. Projet pilote de recyclage de la tubulure d'érablière 2017
9. Cadres pour les photos de la salle municipale
10. Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean
11. Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale CIM
12. Demande de commandite pour le Gala Meritas 2017 de l'École secondaire Saint-Paul
13. Arriérés de taxes - vente pour non-paiement de taxes
14. Taxation des érablières ayant un bail de location
15. Informations & Correspondances
16. Varia
 - 16.1 Avril – Mois de la jonquille
 - 16.2 Demande au Pacte rural – Plan d'aménagement pour l'élaboration d'un projet de parc au cœur du village
 - 16.3 Fendeuse à bois pour le camping
1. Période de questions
2. Fin de l'assemblée

3- Adoption du procès-verbal du 6 février 2017 #170322

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 6 février 2017 a été expédiée à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente session ;
IL EST PROPOSÉ PAR Pierre Lapointe, APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU par les conseillers que le procès-verbal soit et est approuvé tel que présenté.

4- Acceptation des comptes de la Municipalité et de l'Ôtel #170323

IL EST PROPOSÉ PAR Donald Lessard, APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU par les conseillers que les déboursés suivants soient approuvés tel que présentés.

LISTE DES DÉBOURSÉS

| | |
|--------------------------------------------------------|---------------------|
| Conseil Municipal | 1 302,34 \$ |
| 9169-3598 Québec inc. - vidanges et recyclage | 1 689,61 \$ |
| Bureautique Côte-Sud - caisse de feuilles | 52,97 \$ |
| Bureautique Côte-Sud - contrat de service | 128,15 \$ |
| Camping Québec - frais annuels | 346,86 \$ |
| Eurofins (Exova) - analyse d'eau | 114,06 \$ |
| Groupe CCL - licences de chiens | 139,77 \$ |
| Groupe Dynaco - chlore | 54,81 \$ |
| Guy Garant - frais de déplac. et achat | 18,48 \$ |
| Hydro-Québec - éclairage des rues | 231,63 \$ |
| Journal Le Réveil - annonces employés camping | 40,00 \$ |
| Marché Sainte-Lucie - divers salle municipale | 19,50 \$ |
| Les Entreprises R. Montminy - 5e vers. déneigement | 5 613,02 \$ |
| Les Pétroles Turmel - huile pour édifice municipal (2) | 597,08 \$ |
| Mario Lavoie - Changer allumeur fournaise salle mun. | 250,65 \$ |
| Mun.de Saint-Fabien - recyclage janvier | 154,41 \$ |
| Rég. Gestion des mat. Rés. - enfouissement janvier | 807,74 \$ |
| Sogetel - poste chloration | 57,50 \$ |
| Sogetel - bureau municipal | 56,61 \$ |
| Sogetel - salle municipale (tél. et internet) | 74,84 \$ |
| TOTAL | 11 750,03 \$ |

Dépenses L'Ôtel

| | |
|------------------------------------------------|--------------------|
| Hydro Québec | 380,33 \$ |
| Les Pétroles Turmel - huile pour l'Églisel (2) | 982,74 \$ |
| Sogetel | 74,84 \$ |
| TOTAL | 1 437,91 \$ |

LISTE DES SALAIRES

Les conseillers ont pris connaissance de la liste des salaires nets émis en février 2017 pour un montant de 4 242,23 \$.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par ce conseil;

Nicole Gautreau, Directrice générale

5- Projet de biomasse – Demande de subvention acceptée

La demande de subvention à Développement économique Canada DEC a été acceptée pour le projet le projet d'amélioration efficacité énergétique de la transformation du chauffage de l'Église à la biomasse ainsi que l'installation d'une génératrice au montant de 76 977 \$ qui représente 50% du montant total de 153 954 \$.

Il y a eu une rencontre d'information le 15 février dernier avec M. Jean-Louis Proulx du CLD ainsi qu'un représentant de la firme du Groupe experts PMI avec le maire M. Garant et 5 conseillers. Malgré la subvention, le coût du projet demeure très élevé. Suite à cette rencontre, une autre option a été envisagée dont l'installation d'une thermopompe qui fournirait le chauffage jusqu'à environ -10 C et de la climatisation au besoin. M. Proulx du CLD nous a conseillé d'accepter la demande de subvention telle quelle et nous pourrions faire une modification par la suite.

6- Offre de services de Gestion conseils PMI pour réviser le projet d'amélioration efficacité énergétique

La municipalité a reçu une proposition de Gestion conseils PMI pour réviser le projet d'amélioration efficacité énergétique au montant de 750 \$ pour la Phase A et 5600 \$ pour la Phase B. Il a été décidé que la directrice générale demandera des soumissions à des

entreprises qui se spécialisent en mécanique du bâtiment pour des projets de chauffage, de ventilation et de climatisation dont la firme Cytech Corbin à Montmagny.

7- Mandat du service des loisirs inter-municipal du Parc des Appalaches 2017 #170324

Considérant la proposition de renouvellement de l'adhésion de la municipalité au regroupement des municipalités du Parc des Appalaches pour le maintien du Service de loisir inter-municipal du Parc des Appalaches;

Considérant que l'offre de services et les objectifs proposés pour le Service de loisirs déposés par le regroupement des municipalités du Parc des Appalaches, pour l'année 2017, prévoit :

- L'accompagnement des comités de loisirs;
- Aider dans l'organisation d'activités et augmenter l'utilisation des infrastructures sportives et de loisirs;
- La participation à la journée des paniers de Noël;
- L'organisation des activités de la ligue de balle-molle intermunicipale;
- La distribution d'équipements d'hockey et de balle-molle gratuitement;
- La collaboration pour poursuivre les activités de la ligue de hockey intermunicipale;
- La collaboration à l'identification et à la réalisation de projet;
- Le support dans la mise en place des terrains de jeux;
- Soutien dans la planification des activités intermunicipales;
- L'aide à l'élaboration des cahiers de programmation d'été (même condition que l'an passé);
- L'élaboration, l'impression et la distribution de cahiers de programmation Hiver 2017 et Automne 2017;
- L'organisation de la Course aux couleurs du sud à Notre-Dame-du-Rosaire.

Considérant qu'une contribution de 650\$, par municipalité, est nécessaire pour compléter le financement pour la poursuite du Service de loisirs inter-municipal du Parc des Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean tardif

APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

d'adhérer au regroupement des municipalités du Parc des Appalaches comme contribution à la mise en œuvre du Service de loisirs inter-municipal du Parc des Appalaches et de verser le montant de 650 \$.

8- Projet pilote de recyclage de la tubulure d'érablière 2017 #170325

Considérant que la MRC de Montmagny veut mettre en place un projet pilote de recyclage de la tubulure d'érablières en 2017 en collaboration avec la Municipalité de Sainte-Lucie pour les municipalités de Saint-Fabien, Ste-Apolline, Sainte-Lucie et Lac-Frontière.

Considérant qu'un conteneur sera installé à Sainte-Lucie pour une première collecte au printemps et que la MRC s'engage à défrayer les coûts pour cette première collecte.

Considérant que les coûts pour la collecte d'automne soit d'environ 250 \$ par municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre Lapointe,

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

Que la municipalité accepte de participer au projet pilote et contribuera pour la collecte d'automne au montant d'environ 250 \$.

9- Cadre pour les photos de la salle municipale #170326

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,

APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater le conseiller Pierre Lapointe pour réaliser les cadres pour les photos de la salle municipale au coût d'environ 250,00 \$.

10- Organisme de Bassin versant du Fleuve Saint-Jean #170327

Considérant que la municipalité a reçu une proposition d'un projet pilote de l'Organisme de Bassin versant du Fleuve Saint-Jean pour effectuer un autodiagnostic municipal sur la gestion des eaux de précipitation avec une personne ressource de la municipalité afin de préserver la qualité des milieux aquatiques.

IL EST PROPOSÉ PAR Donald Lessard,
APPUYÉ PAR Pierre Lapointe ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater le conseiller Réjean Tardif comme personne ressource de la municipalité pour rencontrer le représentant de l'organisme.

11- Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale CIM

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du conseil, s'il y a lieu.

12- Demande de commandite pour le Gala Méritas 2017 de l'École secondaire Saint-Paul # 170328

La municipalité a reçu une demande de commandite pour le Gala des Méritas 2017 de l'École secondaire Saint-Paul.

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier,
APPUYÉ PAR Donald Lessard ET RÉSOLU UNANIMEMENT
d'attribuer un montant de 50\$ à 100\$ maximum selon le nombre de finissants du Lac-Frontière pour le Galas des Méritas.

13- Arriérés de taxes – vente pour non-paiement de taxes #170329

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de 1022 et suivants du code municipal ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier,
APPUYÉ PAR Donald Lessard et RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles qui ont été présentés au conseil.

DE DEMANDER à la secrétaire-trésorière et directrice générale de transmettre la présente résolution à MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 8 juin 2017, à la vente par enchère publique des immeubles en question.

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Gautreau et/ou Monsieur le Maire Guy Garant, à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales. (1038 C.M.)

14- Taxation des érablières ayant un bail de location

Étant donné qu'une érablière ayant un bail de location avec la municipalité a fait une demande au MAPAQ pour un crédit de taxes, la MRC de Montmagny a dû inscrire les immeubles au rôle puisqu'il s'agit d'occupants sur les terrains d'une municipalité.

Selon la Loi sur la fiscalité municipale, article 208, par.3, al.2, 5 et 6, si la valeur de l'immeuble ou d'une partie occupée de l'immeuble appartenant à une municipalité dépasse 50 000 \$:

- 1- L'immeuble ou (ou la partie d'immeuble) ainsi occupée devient imposable et les taxes foncières sont imposées à l'occupant.
- 2- L'immeuble est inscrit au nom de l'occupant. Dans le cas où une partie de l'immeuble est occupée, il faut alors constituer une autre unité d'évaluation au nom de l'occupant.

La MRC suite à la lecture des baux de location a calculé la valeur en fonction de leur occupation la plus exacte possible qui est au-dessus de 50 000 \$ donc la partie de l'immeuble occupée est assujettie aux taxes foncières.

À la condition 6.1 des baux de location, le propriétaire s'engage à payer, si applicables, toutes les taxes municipales et scolaires, générales et spéciales, ainsi que toutes autres impositions foncières pouvant affecter l'immeuble.

La municipalité s'informerait auprès d'une instance légale afin de trouver une solution équitable pour les deux parties en cause.

15- Information & Correspondances

- Lettre à la MRC de Montmagny qu'une somme de 12 665\$ a été accordée pour la réalisation d'études de mise en commun de services en sécurité incendie.
- Lettre du MDDELCC qu'une aide financière de 1 000 \$ a été accordée à la municipalité pour la construction du Belvédère.
- Lettre de remerciement de l'ABC des Hauts Plateaux
- Demande de soutien financier pour le Re-Lait Montmagny-Lislet
- Bulletin Contact de la FQM remis aux conseillers
- Invitation du CLD au Rendez-vous de la ruralité qui aura lieu le mercredi, 29 mars 2017 à la salle l'Héritage de Ste-Euphémie à 17h.

16- Varia

16.1 Avril est le Mois de la Jonquille # 170330

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivons les recherches ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus les personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Donald Lessard,
APPUYÉ PAR Pierre Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

16.2 Demande au Pacte rural – Plan d'aménagement pour l'élaboration d'un projet de parc au cœur du village #160331

Considérant que la Municipalité de Lac-Frontière souhaite réaliser un « Plan d'aménagement pour l'élaboration d'un projet de parc au cœur du village »;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural;

**IL EST PROPOSÉ PAR Pierre Lapointe,
APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la Municipalité de Lac-Frontière, s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du Pacte rural et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la Municipalité de Lac-Frontière mandate Nicole Gautreau, directrice générale, comme représentante autorisée pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au pacte rural.

Que la Municipalité de Lac-Frontière demande à la MRC de Montmagny d'affecter la somme de 3 236,48 \$ à partir des objectifs d'affectation du Pacte rural (volet local) pour la réalisation de ce projet.

16.3 Fendeuse à bois pour le camping

Une grosse fendeuse à bois usagée d'une valeur de 2 000 \$ est à vendre et cette fendeuse serait utile pour le camping municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier,
APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le maire M. Garant soit autorisé à acheter la fendeuse si elle est convenable au montant de 700 \$ qui est le prix demandé.

17- Période de questions

Quelques questions

Il a été suggéré de mettre un article dans le prochain journal local pour inviter les gens à s'impliquer dans les fêtes du centenaire.

Une citoyenne a demandé des explications concernant l'augmentation de la taxe d'aqueduc dans les dernières années.

18- Levée de l'assemblée #170333

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,
APPUYÉ PAR Donald Lessard ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 21h.

Je, Guy Garant, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toute les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Guy Garant, maire

Nicole Gautreau, directrice générale